



Construction en limite de propriété

Par **bilou_old**, le **09/10/2007** à **23:03**

Une maison est en cours de construction près de chez moi en limite de propriété. Le constructeur, que je n'avais jamais rencontré, a investi mon terrain et démonté ma clôture avec une pelle mécanique lors de la mise en oeuvre des fondations (piquets et grillage tordus arrachés). Tout cela s'est fait sur une journée, en mon absence, sans mon autorisation et sans même que j'en sois informé préalablement.

Par courrier recommandé avec AR je lui réclame réparation du préjudice moral et matériel.

Aucune réponse ni verbale ni écrite après plus d'un mois.

Par ailleurs mon futur voisin ne se sent pas responsable.

Quels sont mes droits? quelle procédure envisager pour obtenir réparation?

Cordialement

BL